

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2014 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

n° 350
13/02/2015

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le forage de La Neuville-du-Bosc. L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Périmètres de Protection

Le captage d'eau est protégé par une déclaration d'utilité publique.

Gestion du service de l'eau

La gestion est assurée par le SERPN.

Contrôles sanitaires réglementaires

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 5 échantillons prélevés en production et des 17 échantillons prélevés en distribution.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Par sécurité, un taux de chlore doit être maintenu. Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer ce goût. Si la saveur ou la couleur change, signalez-le à votre gestionnaire du service de l'eau.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé ;
- le site Internet de l'ARS de Haute-Normandie : www.ars.haute-normandie.sante.fr

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

TURBIDITE

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matière en suspension. Le maximum réglementaire est 2NFU au robinet.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.

FLUOR

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5mg/L.

NITRATES

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50mg/L.

PESTICIDES

Le maximum réglementaire est 0,10µg/L. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

ALUMINIUM

Élément pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. Le maximum réglementaire est 200µg/L.

EAU DE TRES BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.
Nombre de prélèvements : 17

EAU CONFORME A LA REFERENCE DE QUALITE

Tous les prélèvements sont conformes. Maximum : 0 NFU
Nombre de prélèvements : 17

EAU CALCAIRE

Moyenne : 31 °f Maximum : 32 °f
Nombre de prélèvements : 5
Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

EAU PEU FLUOREE

Moyenne : 0,13 mg/L Maximum : 0,15 mg/L
Nombre de prélèvements : 2
Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé

EAU CONTENANT DES NITRATES

Moyenne : 39 mg/L Maximum : 41 mg/L
Nombre de prélèvements : 5
L'eau peut être consommée sans risque pour la santé

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE POUR LES PESTICIDES ANALYSES

Aucun dépassement de la limite de qualité n'est observé
Moyenne inférieure au seuil de détection
Nombre de prélèvements : 2

EAU NE CONTENANT PAS OU PEU D'ALUMINIUM

Moyenne inférieure au seuil de détection
Nombre de prélèvements : 2



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.